



SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 16

Absents : 11

Procurations : 5

Votants : 21

Date de la convocation : 30/03/2022

SEANCE DU 5 AVRIL 2022

N° 2022-05-04-007

L'an deux mille vingt deux, le cinq avril à 20 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Halle aux Marchands à Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Étaient Présents : Alain FOURIGNAN, Christine FERRE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Marc HAVRANEX, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD, Amandine ROUQUETTE.

Étaient absents : Isabelle AVERLANT, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Rémi MANGIN, Stéphanie BILLIET, Jean-Luc BOULAY.

Ayant Donné procuration : Isabelle AVERLANT à William LARRIEU, Gilbert PAGAN à Serge BONNEMAISON, Eric CASTILLON à Marie-Pierre JULIEN, Rémi MANGIN à Michel BALLONGUE, Stéphanie BILLET à Jennifer COURTOIS-PERISSE.

A été désigné secrétaire de séance : William LARRIEU

Assistante de séance : Isabelle MONTEBAULT

OBJET :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame la Présidente expose :

Selon les articles L. 1612-1 et L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

Le Comité Syndical vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2021, après approbation du compte administratif 2021 et de l'affectation des résultats.

Après le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu préalablement le 15 février 2022, le Comité Syndical doit se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2022 ;

L'équilibre par section du budget primitif 2022 s'établit comme suit :

Fonctionnement

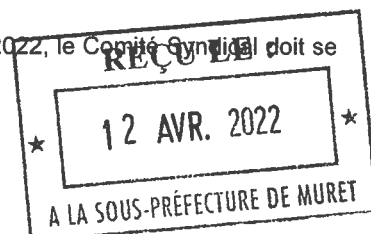
Dépenses : 1 025 604.19 euros

Recettes : 1 025 604.19 euros

Investissement

Dépenses : 341 124.43 euros

Recettes : 341 124.43 euros




Après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Approuve** le Budget Primitif 2022, tel que présenté par Madame la Présidente.
- **Mandate** cette dernière pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 5 avril 2022
Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 7 avril 2022 et de sa publication le 7 avril 2022.


Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Présidente


REÇU LE :
★ 12 AVR. 2022 ★
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET